



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Grand Est

ARRETE PREFECTORAL n° 2017/ 971

**fixant la liste des organismes habilités à dispenser
la formation économique des membres titulaires des Comités d'Entreprises**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

VU le code du travail, et notamment ses articles L 2325-44 et R2325-8 ;

VU la circulaire DRT n° 12 du 27 septembre 1983 relative à l'établissement de la liste des organismes appelés à dispenser la formation économique aux membres titulaires des comités d'entreprise ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret du 22 juin 2017 nommant Monsieur Jean-Luc MARX préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 nommant Madame Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/1682 du 08 décembre 2016, fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation économique des membres titulaires des comités d'entreprise ;

VU la consultation et l'avis du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle du 14 juin 2017 ;

Considérant la cessation d'activité de l'organisme de formation agréé pour dispenser la formation économique des membres titulaires des C.E. ENERYS domicilié 109 boulevard d'Haussonville – 54041 NANCY CEDEX ;

Considérant le regroupement des GRETA de l'Aube et de la Haute-Marne et la création du GRETA SUD CHAMPAGNE domicilié Lycée des Lombards – 12 avenue des Lombards – 10000 TROYES, par arrêté de Madame la Rectrice de l'Académie de Reims en date du 04 novembre 2015 ;

Considérant la fusion des CCI d'Alsace au 1^{er} janvier 2017 et la reprise de l'activité de formation par CCI CAMPUS ALSACE domicilié 234 avenue de Colmar – BP 40267 – 67021 STRASBOURG CEDEX 1 ;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est,

ARRÊTE :

Article 1 : l'agrément des organismes suivants est retiré :

- ENERYS domicilié 109 boulevard d'Haussonville – 54041 NANCY CEDEX ;
- GRETA site de Bar sur Aube domicilié 5 bis rue Bachelard – 10200 BAR SUR AUBE ;
- GRETA site de Romilly domicilié 102 rue Jean Jaurès – 10100 ROMILLY ;
- GRETA Sud Haute-Marne domicilié route de Neuilly – 52000 CHAUMONT ;
- GRETA Nord Haute-Marne domicilié 14 bis rue Lamartine – 52100 SAINT DIZIER ;
- GRETA de l'Aube domicilié lycée des Lombards – 12 avenue des Lombards – 10000 TROYES ;
- POLE FORMATION CCI domicilié 234 avenue de Colmar – 67021 STRASBOURG CEDEX.

Article 2 : Les organismes GRETA SUD CHAMPAGNE, domicilié Lycée des Lombards – 12 avenue des lombards – 10000 TROYES et CCI CAMPUS ALSACE, domicilié 234 avenue de Colmar BP 40267 – 67021 STRASBOURG CEDEX 1, sont agréés pour dispenser la formation économique des membres titulaires des comités d'entreprises.

Article 3 : La liste complète modifiée des organismes agréés en Grand Est pour dispenser la formation économique des membres titulaires des comités d'entreprises est annexée au présent arrêté.

Article 4 : Les organismes figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréés pour dispenser la formation économique des membres titulaires des comités d'entreprises pour une durée indéterminée.

Article 5 : Les organismes agréés fourniront à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, avant le 30 mars de chaque année, un compte rendu de leur activité de l'année écoulée au titre de la formation économique des membres titulaires des comités d'entreprises.

Article 6 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2016/1682 du 08 décembre 2016 en ce qu'il fixait la liste des organismes agréés pour dispenser la formation économique des membres titulaires des comités d'entreprise.

Article 7 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **1 AOUT 2017**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES AGREES EN REGION GRAND EST POUR DISPENSER LA FORMATION ECONOMIQUE
DES MEMBRES TITULAIRES DES COMITES D'ENTREPRISES

	<i>Organisme de formation</i>	<i>adresse</i>	
08	ASFO ENTREPRENDRE FORMATION	1 rue Boucher de Perthes	08104 CHARLEVILLE MEZIERES
08	CFPPA	27 rue Muguet	08090 SAINT LAURENT
08	GRETA DES ARDENNES	145 avenue Charles de Gaulle	08013 CHARLEVILLE MEZIERES
10	AFPA AUBE	7 rue Robert Keller	10150 PONT SAINTE MARIE
10	GROUPE ADPS	18 avenue des Lombards	10009 TROYES CEDEX
10	GRETA SUD CHAMPAGNE	Lycée des Lombards - 12 avenue des Lombards	10000 TROYES
51	ASFO CHALONS	1 route de Louvois	51520 SAIN MARTIN SUR LE PRE
51	CENFOP	19 rue Clément Ader	51685 REIMS CEDEX
51	CREF	9 allée des Limousins	51100 REIMS
51	CRFPS CHAMPAGNE ARDENNE	Rue Léon Patoux	51100 REIMS
51	GRETA CHALONS	220 avenue du Général Sarraïl	51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
51	GRETA REIMS	20 rue des Augustins	51723 REIMS
51	GRETA SUD OUEST MARNAIS	Chemin de la fontaine du Vé	51120 SEZANNE
51	GRETA EPERNAY	8 rue Godard Roger	51200 EPERNAY
51	GRETA VITRY	Faubourg de Vitry la Brûlé	51300 VITRY LE FRANCOIS
51	LYCEE TECHNIQUE	10 rue Roosevelt	51100 REIMS
51	STRATEGIE	8 ter rue Gabriel Voisin	51100 REIMS
51	UNIVERSITE DE REIMS - SUEP	52 rue Libergier	51100 REIMS
54	AFOREST	Rue Beau Soleil	54920 VILLERS LA MONTAGNE
54	AFORGEST	324 rue de la Libération	54230 CHALIGNY
54	AFPI 54 -88	10 rue A. Kasler	54320 MAXEVILLE
54	BT EST	88 boulevard de la Moselle	54340 POMPEY
54	CENFOP	523 avenue André Malraux	54602 VILLERS LES NANCY
54	CE INFORMATION SERVICE	109 boulevard d' Haussonville	54000 NANCY
54	CUCES	32-34 rue de Saurupt	54005 NANCY CEDEX
55	AMIFOP	8 parc Bradfer	55000 BAR-LE-DUC
57	3 E CONSULTANTS	1 avenue Foch – B.P. 90448	57008 METZ CEDEX 01
57	AFOCOM	6 rue Saint Jacques	57300 HAGONDANGE
57	AFPI METZ	16 quai Paul Wiltzer	57005 METZ CEDEX 1
57	CCI FORMATION	5 rue J. Antoine Chaptal	57070 METZ CEDEX 3
57	CEFOMA	17 rue des Charpentiers	57070 METZ
57	FERRON NORBERT	57 rue de Villers	57120 ROMBAS
57	FORMASULTING	2A rue du Fort Gambetta	57140 WOIPPY
57	IFA	1 place du Pont à Scille	57000 METZ
57	MCM CONSULTANT	40 rue des Jardins	57050 LE BAN SAINT MARTIN
57	SCEPUM	Ile du Saulcy	57000 METZ
67	BELTZUNG André Philippe	17 rue principale	67210 BERNARDSWILLER
67	ALLIANCE	2 rue des Cygnes	67410 ROHRWILLER
67	CIFAL	27 avenue de l'Europe	67300 SCHILTIGHEIM
67	IRCOS	5 rue Jacob Mayer	67200 STRASBOURG
67	CCI CAMPUS ALSACE	234 avenue de Colmar	67021 STRASBOURG CEDEX 1
67	RESPONCE PROTECTION JURIDIQUE	20 avenue du Neuhof	67100 STRASBOURG
68	GIFOP CAHR FORMATION	15 rue des Frères Lumière	68069 MULHOUSE CEDEX